

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants: 10

Votes exprimés : 10

Procurations : 1

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

09 novembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre 19 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Philippe PUECH, en séance ordinaire*

Présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joelle SOLER,
Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Aude GILABERT, Franck
THOMAS, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO

Représentés : David LATHAM par Aude GILABERT

Excusés :

Absents : Marie-Charlotte FAVRELLE, Daniel BOUNIOL, Christine
RAMON, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe FISCHER

2023 DE 042

Objet : DM 2023_M49_02

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2000.00	
6156	Maintenance	1500.00	
678	Autres charges exceptionnelles	6329.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	200.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-11332.00	
706129	Reversement redevance modernisation agence eau	2957.00	
7588	Autres		1100.00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur		554.00
TOTAL :		1654.00	1654.00

INVESTISSEMENT :

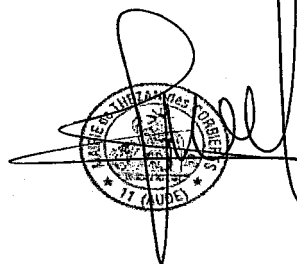
		DEPENSES	RECETTES
2315 - 44	Installat°, matériel et outillage techni	-2195.00	
10222	FCTVA		-2195.00
TOTAL :		-2195.00	-2195.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à THEZAN DES CORBIERES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. PUECH



RF Sous-préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/11/2023 011-211103908-20231116-2023_DE_042-DE